

DELEGATION DE COMPETENCES AU BUREAU

L'Assemblée Générale de la CCI de l'Allier, lors de sa séance du 25 novembre 2019, a voté les délégations de compétences suivantes au Bureau :

- Vote des tarifs
- Votes des subventions, adhésions, cotisations
- Désignations de représentants dans diverses instances
- Signature de conventions